

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 35

AMENDEMENT

présenté par
M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Liégeon et M. Taite

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« industrie »,

insérer le mot :

« l'artisanat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte liste de nombreux usages mais oublie les besoins en eau des ateliers artisanaux, alors que ceux-ci constituent des employeurs essentiels du tissu économique de montagne.